

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 15 décembre 2020 à 9h

DÉLIBÉRATION N°2020-12-5

Lancement de l'élaboration de la stratégie de gestion du risque inondation

Date de convocation : 26 novembre 2020

Délégués présents :

- Bertrand BELLANGER, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Gérard CHERON, Département de l'Eure, suppléant
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglo, titulaire
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, titulaire, CA Seine Normandie Agglomération

Délégués titulaires excusés :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
Bernard LEROY, CA Seine Eure
Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle, titulaire

Pouvoirs :

Florent SAINT-MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, pouvoir à M. BELLANGER
Bernard LEROY, CA Seine Eure, pouvoir à M. BELLANGER

Secrétaire de séance :

M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix : 100

Quorum : 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 7

Pouvoir : 2

Votants : 9

Exposé des motifs

Le Président rappelle que l'article 2 des statuts du syndicat prévoit la réalisation d'un schéma stratégique de prévention des inondations. Cette stratégie, indissociable de la stratégie de gestion des milieux aquatiques, peut être comparée à aux Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) qui ont été réglementairement réalisées sur les territoires à risque important d'inondation (TRI).

L'étude de définition de la stratégie doit permettre au syndicat de définir :

- Le périmètre technique et géographique de ses missions en matière de gestion des risques d'inondation,
- La liste des ouvrages qui lui seront confiés pour exercer ces missions,
- Les critères de répartitions des coûts de fonctionnement et d'investissement nécessaires pour exercer les missions prévues,
- Un chiffrage du budget annuel permettant de préciser les futures cotisations des membres.

Le Président indique que dans un premier temps, il conviendra de définir le socle commun des interventions nécessaires à confier au syndicat.

Un budget de 100K€ est prévu pour cette opération en 2021.

Délibération

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine normande et approuvant ses statuts,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'engager l'élaboration de la stratégie de gestion des risques d'inondation de la Seine-Normande,
- D'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des différents organismes concernés,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au déroulement de cette opération.

Le président du syndicat mixte
de gestion de la Seine normande



Bertrand BELLANGER